



CONSULTATION SUR LE TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES **SITE DE COMPOSTAGE EST**

Compte-rendu de la rencontre préparatoire avec les représentants de l'agglomération de Montréal

Le jeudi, 9 octobre 2014, 10 h 30-12 h 00
Bureaux de l'OCPM, 1550, rue Metcalfe, 14^e étage, Montréal

Étaient présents :

De la Ville de Montréal

- M. Roger Lachance, directeur du Service de l'environnement
- M. Éric Blain, chef de division, soutien technique et infrastructures, Service de l'environnement
- Mme Manon Brûlé, chef d'équipe, règlementation, division de la planification urbaine, Service de la mise en valeur du territoire
- M. Alexis Caron-Dionne, ingénieur, soutien technique et infrastructures, Service de l'environnement
- Mme Patricia Bouchard, chargée de communication, Service des communications, division des communications corporatives

De l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM)

- Mme Dominique Ollivier, présidente
- Mme Nicole Brodeur, présidente de commission
- Mme Hélène Morais, commissaire
- Mme Stéphanie Wells, secrétaire-analyste

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la rencontre

La présidente de la commission, Mme Nicole Brodeur, souhaite la bienvenue aux participants et invite chacun à se présenter. Un ordre du jour est distribué.

2. Rappel du mandat de l'OCPM

Mme Brodeur rappelle le mandat qu'a reçu l'OCPM, soit de tenir une assemblée de consultation publique sur les projets de règlements intitulés : « *Règlement autorisant la construction et l'occupation à des fins de centre de traitement de matières organiques par compostage en bâtiment fermé sur un emplacement situé du côté nord-est des boulevards Métropolitain et Saint-Jean-Baptiste sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles* » et « *Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)* », relativement à la densité de construction sur le lot 3 156 797 du cadastre du Québec.

3. Consultation publique

Mme Brodeur explique le déroulement de la consultation qui s'effectuera, comme à l'habitude, en deux phases : une phase d'information et une autre d'audition des opinions.

La séance d'information

La séance publique d'information aura lieu le 22 octobre 2014 à 19 h au Centre communautaire Roussin à Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles. Il est possible qu'une seconde séance se déroule le lendemain, si tous les citoyens inscrits à la période de questions ne peuvent être entendus le premier soir. On rappelle que la séance d'information vise à présenter le projet au public et à répondre à ses questions, le tout dans un climat serein et empreint de courtoisie.

Il est question de la possibilité que Mme Chantale Rouleau, mairesse de l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, et M. Réal Ménard, maire de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve et responsable du développement durable, de l'environnement, des grands parcs et des espaces verts à la Ville de Montréal fassent une brève allocution en début de soirée.

Il est convenu que la présentation du projet par les représentants de la Ville de Montréal ne dépassera pas 30 minutes, afin de soutenir au maximum l'attention des auditeurs, et qu'elle sera menée par M. Éric Blain, M. Pierre Gravel et Mme Manon Brûlé.

La séance d'information se terminera par la période de questions des citoyens qui se seront inscrits au registre. À ce moment, la présidente entendra chacune des questions et les redirigera vers les personnes désignées de la Ville, afin d'obtenir la réponse la plus juste possible.

La séance d'audition des opinions

La séance d'audition des opinions aura lieu le 12 novembre à 19 h, toujours au Centre communautaire Roussin. De la même façon que la séance d'information, il est possible qu'une seconde séance d'audition se déroule le lendemain, si un grand nombre de personnes souhaitent être entendues.

Les citoyens inscrits seront invités à présenter à la commission leur opinion, à l'oral ou encore à l'écrit, sous la forme d'un mémoire. Les commissaires pourront par la suite leur poser des questions afin de s'assurer de bien saisir l'ensemble des éléments exposés.

Dans la mesure du possible, il est entendu que toute information ou documentation supplémentaire demandée par la commission aux représentants de la Ville de Montréal soit envoyée à l'OCPM quelques jours avant la date limite de dépôt des mémoires, fixée au 6 novembre 2014, afin qu'elle puisse bénéficier aux citoyens pour la préparation de leur argumentation.



4. Responsabilités des porte-parole et des personnes-ressources de l'agglomération

Il est demandé aux représentants de la Ville de Montréal de fournir une liste des noms et fonctions des personnes déléguées qui seront présentes à la séance d'information.

5. Soutien logistique

Les besoins particuliers en matériel et équipements techniques des représentants de la Ville de Montréal pour leur présentation lors de la séance d'information sont identifiés.

6. Documentation

Il est confirmé que l'ensemble des documents fournis par la Ville de Montréal ont été déposés sur le site Internet de l'OCPM (ocpm.qc.ca), sous l'onglet « *Documents* ».

7. Questions et enjeux

La présidente de la commission invite les représentants de la Ville à se préparer à des questions portant sur divers thèmes et enjeux qui pourraient être abordés lors de l'assemblée du 22 octobre prochains, dont : l'équité territoriale, la répartition des flux des matières entre les divers sites et le tonnage, les nuisances (bruit, odeurs, circulation), la sélection des technologies, les effets sur la santé, les critères de distance du MDDELCC, la prise en compte des institutions, commerces et industries (ICI) et des immeubles de neuf logements et plus pour la collecte des matières organiques, l'état d'avancement des autres projets de traitement des matières organiques de l'agglomération.